

Miser sur l'éducation : apprenante et apprenant pour la vie

*Recommandations pour un plan d'éducation de 10 ans
(Secteur francophone)
Sommaire exécutif
Juin 2016*

New Brunswick
Nouveau Brunswick



Miser sur l'éducation : apprenante et apprenant pour la vie

Recommandations pour un plan d'éducation de 10 ans

(Secteur francophone)

Sommaire exécutif

Imprimé par :

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000
Fredericton, N.-B. E3B 5H1
Canada

Juin 2016

978-1-4605-1289-0 (édition imprimée)
978-1-4605-1290-6 (PDF: française)

10686

Table des matières

Sommaire exécutif	1
Mise en contexte et mandat	1
Processus d'engagement public	1
Particularités du système éducatif acadien et francophone	2
Bilan des recommandations	2
Chapitre 2 : Les éléments fondamentaux	2
Chapitre 3 : Éducation de la petite enfance	3
Chapitre 4: Répondre aux besoins de nos enfants et de nos jeunes	4
Chapitre 5 : Respect de la culture de nos Premières Nations.	5
Chapitre 6 : Apprentissage – Mettre la priorité sur les connaissances à acquérir et les tâches à accomplir	6
Chapitre 7 : Apprentissage – Culture scolaire, leadership et enseignant	7
Prochaines étapes	8

Sommaire exécutif

Mise en contexte et mandat

Le système d'éducation publique du Nouveau-Brunswick est composé de deux systèmes parallèles, mais distincts : un secteur francophone et un secteur anglophone. Sous l'égide du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, chaque secteur gère son système respectif en établissant ses propres plans, programmes, services, cibles et indicateurs de rendement. C'est au ministre du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance que revient la responsabilité d'élaborer le plan d'éducation pour chaque secteur linguistique. Ce plan a pour but d'établir les objectifs et priorités en matière d'éducation publique et de services à la petite enfance au Nouveau-Brunswick et de fournir les grandes orientations qui guideront les actions de ceux et celles qui œuvrent dans le système pour assurer la réussite des enfants et des élèves. Le plan d'éducation est typiquement issu d'une concertation entre le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance et les districts scolaires et les conseils d'éducation de district, et couvre généralement une période de 3 à 5 ans. Or, il y a environ un an, le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est engagé à élaborer un plan d'éducation à plus long terme, soit sur 10 ans, en s'appuyant sur un processus exhaustif d'engagement public. Il a confié à deux coprésidences, Gino LeBlanc pour le secteur francophone et Karen Power pour le secteur anglophone, le mandat de mobiliser les principaux acteurs et partenaires du système en vue de créer un plan d'éducation qui soit à la fois durable, réalisable et riche en possibilités pour les élèves. Le ministère

de l'Éducation et du Développement de la petite enfance élaborera un plan de 10 ans distinct pour chaque secteur en se fondant sur les recommandations formulées par les deux coprésidences à la suite de ce processus.

Processus d'engagement public

Le présent rapport fournit au ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance une série de recommandations qui doivent orienter le contenu du prochain plan pour le système éducatif acadien et francophone. À titre de coprésidences, nous avons eu le privilège de travailler en étroite collaboration avec plusieurs acteurs et intervenants en éducation et en petite enfance. Nos recommandations sont le résultat d'un processus d'engagement de plusieurs mois auquel ont participé des leaders du milieu, des dirigeants, des éducateurs, du personnel scolaire, des parents et tuteurs, des jeunes, des représentants communautaires et divers autres partenaires du système. Par l'entremise de différentes stratégies de mobilisation – mémoires et commentaires écrits, sondage, séances portes ouvertes, rencontres individuelles, discussions de groupe, ateliers, forum, etc. – les membres de la communauté acadienne et francophone de toutes les régions du Nouveau-Brunswick ont partagé leur vision de l'avenir de leur système éducatif et, de manière plus précise, leurs attentes quant au contenu du prochain plan provincial d'éducation.

Particularités du système éducatif acadien et francophone

Il ne fait aucun doute que des thèmes universels relatifs au système d'éducation et aux services à la petite enfance sont communs aux deux secteurs linguistiques. Le plan d'éducation devra donc établir des objectifs communs pour tous les élèves du Nouveau-Brunswick tout en respectant les divers besoins des deux groupes linguistiques. En effet, plusieurs de nos recommandations touchent des enjeux ou des besoins systémiques qui ont une incidence sur l'apprentissage et la réussite des élèves, quelle que soit leur langue maternelle, par exemple l'inclusion scolaire, les possibilités de formation professionnelle pour les enseignants et le personnel scolaire, le leadership des dirigeants, les troubles de comportements et de santé mentale des jeunes et l'acquisition des compétences du 21^e siècle. En revanche, certaines de nos recommandations sont propres au système éducatif de langue française et sont essentielles à la réalisation de la double mission de l'école acadienne et francophone, soit la réussite éducative et la construction identitaire. Cela dit, il est fondamental que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance reconnaisse que même si l'utilisation d'une lentille linguistique ou culturelle n'est pas toujours explicitée, toutes les recommandations et les mesures proposées dans ce rapport doivent mener au meilleur système possible pour les élèves, mais de façon tout aussi importante, appuyer le développement de la vitalité linguistique et culturelle de la communauté acadienne et francophone.

Bilan des recommandations

Notre travail, et les recommandations qui en découlent, sont articulés autour de six grands thèmes auxquels le ministère de l'Éducation et

du Développement de la petite enfance devra accorder une attention immédiate et à long terme :

Chapitre 2 : Les éléments fondamentaux

Ce chapitre a pour but de présenter et de mettre en relief les éléments fondamentaux de la réussite du plan d'éducation de 10 ans pour le système acadien et francophone. D'emblée, grâce au travail rigoureux et mobilisateur déjà accompli dans le domaine de l'éducation et de la petite enfance par la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick et ses partenaires, les fondements de notre rapport reposent sur un outil de développement essentiel et incontournable : la *Politique d'aménagement linguistique et culturel* (PALC). Parallèlement, notre rapport s'appuie aussi sur une représentation holistique et intégrée de l'éducation publique au Nouveau-Brunswick, où l'apprentissage tout au long de la vie, de la petite enfance jusqu'à la transition aux études postsecondaires et au marché du travail, est reconnu comme une valeur fondamentale. Ce chapitre décrit les principes, processus, structures, pratiques et mesures de soutien sur lesquels devraient s'appuyer toute réforme du système d'éducation acadien et francophone pour favoriser la réussite scolaire et identitaire des élèves.

En résumé, nous formulons les recommandations suivantes en vue de l'élaboration du plan d'éducation de 10 ans pour le système acadien et francophone :

- Le partenariat école, famille, communauté doit faire partie intégrante du plan d'éducation de 10 ans. Ainsi, le plan d'éducation de 10 ans doit intégrer, dans son propre contenu, celui des plans d'action PALC des partenaires du système éducatif acadien et

francophone. Il doit également accorder une place importante à la mise en œuvre de ces plans sur le terrain.

- Les fondements du plan d'éducation de 10 ans doivent s'arrimer à ceux de la PALC (vision, mission, principes directeurs, visées stratégiques, stratégies). Le contenu du plan doit tisser des liens entre les idées recueillies dans le cadre de nos consultations et les stratégies et les pistes d'action de la PALC. Le plan d'éducation de 10 ans et la PALC doivent former un tout en se complétant mutuellement. Le plan d'éducation de 10 ans doit favoriser la mise en œuvre concrète des 48 stratégies de la PALC. Le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit reconnaître et appuyer le travail considérable et rigoureux qui a été réalisé dans le cadre de la PALC, et par ce fait même, le plan de 10 ans doit prévoir l'investissement de ressources financières beaucoup plus considérables afin d'atteindre la cible identifiée dans les travaux des experts-conseils.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit proposer des pistes relatives au positionnement de la PALC et de sa mise en œuvre au sein des unités de priorités mises en place récemment par le gouvernement provincial.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit exprimer une vision qui valorise l'apprentissage tout au long de la vie et inciter l'ensemble du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la société civile et le secteur privé à faire de l'éducation une priorité de tous et de toutes.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit s'appuyer sur une approche globale de gestion du changement qui favorise la participation à part entière des principaux acteurs du

système d'éducation, en particulier des représentants des districts et des écoles.

- Le plan d'éducation de 10 ans, pour assurer sa viabilité à long terme et sa mise en œuvre complète, doit être axé sur l'élève, fondé sur des données probantes et élaboré en étroite collaboration avec les Conseils d'éducation de district, les écoles et les partenaires du système d'éducation du Nouveau-Brunswick.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit prévoir l'établissement d'un système de soutien collaboratif solide pour l'ensemble des éducateurs, des dirigeants scolaires et des apprenants de la province qui répond aux besoins en matière de formation et de perfectionnement professionnel et d'apprentissage. Notre système d'éducation a besoin d'enseignants et de dirigeants scolaires hautement qualifiés et au fait des meilleures pratiques pédagogiques et de gestion. La mise en place d'un système de soutien est indispensable à l'atteinte des objectifs du plan d'éducation.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit faire en sorte que les salles de classe au primaire (de la maternelle à la 2^e année) soient structurées de manière à fournir un maximum d'occasions pour la réussite de chaque apprenant (particulièrement dans le cas de l'apprentissage de la lecture et de l'écriture) et que les classes du 2^e cycle du primaire (3^e à la 5^e année) continuent à consolider ces acquis. Pour ce faire, le plan doit prévoir les ressources humaines, les possibilités de formation professionnelle et les mesures de soutien pour répondre aux besoins d'apprentissage des élèves de tous les niveaux du primaire.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit mettre un accent particulier sur l'enseignement

au cycle intermédiaire dans l'ensemble de la province pour faire en sorte que les apprenants adolescents acquièrent toutes les aptitudes et les compétences identifiées dans le profil de sortie de l'élève, et ce par l'entremise de leçons pratiques, novatrices et motivantes conçues selon une approche collaborative.

- Le plan d'éducation de 10 ans doit poursuivre la mise en œuvre d'un système de gestion formelle à l'échelle du système éducatif. Grâce à une plus grande capacité en recherche, la gestion formelle permettra aux équipes de direction de faire des choix éclairés et de se concentrer sur les priorités clés, ainsi qu'aux individus et aux équipes de prendre des décisions fondées sur des données probantes et de passer du temps sur l'énoncé du problème avant de se concentrer sur les solutions.
- Le plan d'éducation de 10 ans offre une occasion exceptionnelle de mettre en œuvre le Profil de sortie de l'élève du système scolaire acadien et francophone du Nouveau-Brunswick. Ce profil doit servir de tremplin au plan de 10 ans puisqu'il oriente de façon novatrice une approche par compétences et propose, par le fait même, de remettre en question les approches traditionnelles de l'élaboration des programmes d'études, de l'enseignement, de l'apprentissage et de l'évaluation. Le profil de sortie mène à repenser, réexaminer et refondre le système éducatif de la province.

Chapitre 3 : Éducation de la petite enfance

S'il y a un sujet qui, dans le cadre du processus d'engagement et de nos consultations, a interpellé tous les groupes, à tous les niveaux et dans tous les

secteurs, c'est bien l'importance d'intervenir, d'accompagner et d'investir au niveau de l'éducation de la petite enfance. Sans vouloir nous immiscer dans les affaires qui relèvent du mandat de la Commission d'étude des services de garde au Nouveau-Brunswick, dont les travaux se sont déroulés en parallèle aux nôtres, le plan d'éducation de 10 ans doit continuer à faire de la petite enfance une de ses priorités, et c'est pour cela que nous y consacrons un chapitre entier. La recherche fondée sur les données probantes confirme l'importance capitale des années de la petite enfance pour la réussite scolaire, le mieux-être général des jeunes et la prospérité économique et sociale de notre province. La réussite scolaire et de la construction identitaire des jeunes acadiens et francophones d'âge préscolaire passe aussi par l'accompagnement de la part de leurs parents et de leur famille et l'appui aux éducateurs et aux intervenants à la petite enfance. La PALC traduit fidèlement les enjeux et les défis en matière d'éducation de la petite enfance exprimés par la communauté acadienne et francophone dans le cadre de notre processus d'engagement. En effet, les stratégies proposées dans l'axe Petite enfance de la PALC constituent un excellent tremplin pour le plan d'éducation de 10 ans. Pour cette raison, une bonne partie de ce chapitre repose sur le travail d'envergure accompli par les responsables de la PALC il y a à peine quelques années.

En résumé, nous formulons les recommandations suivantes en vue de l'élaboration du plan d'éducation de 10 ans pour le système acadien et francophone :

- Le plan d'éducation de 10 ans doit s'appuyer tant sur les commentaires, réflexions et recommandations issus de notre

consultation que sur les travaux plus détaillés et approfondis de la Commission d'étude sur les services de garde. L'ensemble des recommandations relatives à la petite enfance doit faire l'objet d'une attention immédiate et les principaux partenaires de l'éducation de la petite enfance doivent être invités à contribuer à l'élaboration du plan d'éducation de 10 ans.

- Le plan d'éducation de 10 ans doit veiller à ce que le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance poursuive ses efforts vers la pleine réalisation de la dualité linguistique en matière d'éducation de la petite enfance et que le sous-ministre responsable de chaque secteur linguistique dispose des ressources nécessaires pour le déploiement des efforts en ce sens.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit développer et adopter une vision globale, intégrée et équitable de la prestation de programmes et de services en matière d'éducation de la petite enfance.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit faire en sorte que les enfants de 0 à 8 ans et leurs parents bénéficient d'un accès à des services de qualité en français qui satisfont à l'ensemble de leurs besoins et qui sont basés sur le développement global de l'enfant et de services efficaces et continus livrés à l'intérieur d'un réseau intégré, et ce dès la périnatalité.
- Conformément à la PALC, le plan d'éducation de 10 ans doit établir et maintenir des collaborations et des partenariats entre les institutions publiques et privées, les parents et la communauté qui assurent a) l'interdépendance et la complémentarité des services à la petite enfance, accessibles tant en milieu rural qu'urbain à partir d'un point d'entrée

unique; b) la coordination d'un système de dépistage précoce ; c) le partage d'informations et la création d'un dossier unique pour chaque enfant, quels que soient le nombre et le type de services reçus; et d) des transitions harmonieuses grâce à la continuité dans la livraison de services de qualité en français dans toutes les étapes du parcours éducatif de l'enfant de 0 à 8 ans.

- Le plan d'éducation de 10 ans doit inciter les parents à inscrire leur enfant, dès la naissance, au district scolaire de leur choix, permettant à la famille et à l'enfant de recevoir les services prévus dans les diverses étapes du continuum éducatif.
- Conformément à la PALC, le plan d'éducation de 10 ans doit accompagner les parents d'enfants de 0 à 8 ans, premiers éducateurs de leur enfant, afin qu'ils bénéficient d'appui, d'accompagnement, de ressources de qualité et d'informations concernant leurs droits qui leur permettent de a) choisir les soins, les services et l'éducation dès la périnatalité; b) participer pleinement à l'éducation de leur enfant; c) contribuer au développement global de leur enfant; d) jouer pleinement leur rôle de passeurs culturels; et e) renforcer leur sentiment d'appartenance à la communauté acadienne et francophone.
- Conformément à la PALC, le plan d'éducation de 10 ans doit mettre en place des structures et développer des outils d'accueil et d'accompagnement destinés aux parents afin qu'ils puissent assumer pleinement leur rôle de premiers éducateurs de leur enfant, incluant celui de passeurs culturels.
- Conformément à la PALC, le plan d'éducation de 10 ans doit prendre des mesures afin de valoriser des professions d'éducation et

d'intervention en petite enfance et appuyer le recrutement et la rétention de personnel professionnel capable d'intervenir en français auprès des enfants de 0 à 8 ans.

- Le plan d'éducation de 10 ans doit viser des collaborations immédiates avec le gouvernement du Canada, qui montre des signes de vouloir s'engager dans le développement du secteur de la petite enfance. À titre de seule province officiellement bilingue, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit proposer la création de projets pilotes pour la petite enfance axés sur l'accessibilité aux services, la formation des ressources humaines et la qualité des programmes.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit exhorter le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir un partenariat avec le gouvernement du Canada et le ministère du Patrimoine canadien afin que la petite enfance soit incluse dans la prochaine Feuille de route pour les langues officielles, qui sera renouvelée en 2017.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit construire un argumentaire économique en faveur du retour sur l'investissement dans le secteur de l'éducation de la petite enfance; il doit innover et oser investir de manière significative dans ce secteur de sorte à maximiser les avantages économiques et sociaux à long terme que procure un tel investissement.

Chapitre 4: Répondre aux besoins de nos enfants et de nos jeunes

Les jeunes arrivent à l'école avec un bagage personnel de connaissances et d'expériences. Dans ces conditions, ils ont des besoins différents présentant divers degrés de complexité. Notre système d'éducation publique aspire à répondre

aux besoins de tous les apprenants, quel que soit leur niveau scolaire, leur emplacement géographique, leur langue, leur origine ethnique, leur capacité physique ou leur orientation sexuelle. Le Nouveau-Brunswick tire fierté du fait qu'il possède un des systèmes d'éducation publique les plus inclusifs au monde, notamment grâce à sa politique sur l'inclusion scolaire (Politique 322). Or, l'inclusion scolaire vient avec son lot de difficultés et présente une certaine complexité pour les salles de classe. De manière générale, les individus et les groupes que nous avons rencontrés ont affirmé que le plan d'éducation de 10 ans doit soutenir l'inclusion scolaire par le biais de politiques, de directives, de services, de mesures de soutien et d'allocation de ressources. Les écoles et les milieux d'apprentissage précoce sont confrontés à diverses circonstances et problèmes particuliers, par exemple les enfants qui vivent dans des milieux violents ou dysfonctionnels, qui vivent dans la pauvreté, qui sont victimes d'intimidation, de harcèlement ou d'autres formes de mauvais traitements ou qui ont des problèmes de santé mentale comme l'anxiété et la dépression. Tous ces facteurs et tant d'autres nuisent à l'apprentissage et ont une incidence négative sur les milieux d'enseignement. Il est très important que le plan d'éducation décennal s'attaque aux causes sous-jacentes à ces comportements afin que nous puissions bâtir le meilleur système d'éducation possible, où les adultes et les apprenants disposent de tous les moyens nécessaires pour apprendre ensemble. Les écoles et les centres d'apprentissage précoce doivent continuer à accueillir et à faire place à la diversité et aux différences.

En résumé, nous formulons les recommandations suivantes en vue de l'élaboration du plan

d'éducation de 10 ans pour le système acadien et francophone :

- Le plan d'éducation de 10 ans doit, dans l'immédiat, éliminer les barrières et réduire les disparités en ce qui concerne l'accès aux services de soutien en santé mentale et physique dans les milieux d'apprentissage précoce, dans les écoles et dans les collectivités. Le dépistage précoce des difficultés en matière de santé mentale et physique chez tous les apprenants est fondamental pour s'assurer qu'ils reçoivent des interventions immédiates et opportunes. Enfin, les élèves doivent avoir accès à des ressources humaines compétentes à même le milieu scolaire qui les soutiendront tout au long de leur parcours.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit faire en sorte que les différents besoins de tous les élèves puissent être comblés dans le cadre d'une culture de services axés sur les élèves, où la souplesse est attendue et soutenue par des ressources humaines appropriées, ainsi qu'une formation continue systématique conformément à la mise en œuvre de la Politique 322.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit sensibiliser et responsabiliser davantage les parents et tuteurs, ainsi que les élèves en ce qui concerne le rôle qu'ils doivent respectivement jouer en ce qui concerne le bien-être personnel, l'accès au soutien et aux ressources, le respect des exigences scolaires et le comportement.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit appuyer une culture d'acceptation et d'apprentissage pour tous les enfants et les jeunes du Nouveau-Brunswick en portant davantage

attention aux besoins des élèves selon toutes leurs différences et leurs diversités, que ce soit lié à une incapacité physique, à leur orientation sexuelle ou encore à leur statut de nouveaux arrivants au Nouveau-Brunswick.

Chapitre 5 : Respect de la culture de nos Premières Nations

Les Premières Nations font partie du tissu social et culturel du Nouveau-Brunswick. Leur population est jeune et en expansion comparativement au reste de la province. Des aînés et des dirigeants des collectivités des Premières Nations ont pris part à notre processus d'engagement et de consultation afin d'éclairer notre réflexion et nos recommandations sur l'avenir du système provincial d'éducation publique. En général, les Premières Nations aspirent à un système d'éducation publique qui répond aux besoins d'apprentissage particuliers des élèves, accompagne leur réussite, renforce les capacités des enseignants et du personnel scolaire issus des Premières Nations, et fait la promotion de leur histoire et de leurs traditions. La Commission de vérité et réconciliation du Canada a parcouru le pays au cours des dernières années pour recueillir les témoignages sur les sévices subis par les anciens élèves de pensionnats et leurs séquelles. Son rapport final présente près d'une centaine « d'appels à l'action », dont un bon nombre traitent de réformes en matière d'éducation. L'intégration de ces appels à l'action dans le plan d'éducation de 10 ans est d'une importance cruciale pour le développement d'une culture fondée sur la compréhension et le respect mutuels au Nouveau-Brunswick. Les aspirations de reconnaissance et la volonté de faire rayonner leur langue et leur culture sont des projets collectifs auxquels la communauté acadienne et francophone peut bien s'identifier. Nous invitons donc le leadership

de la communauté acadienne et francophone à prendre connaissance des appels à l'action issus de la Commission de vérité et de réconciliation et à déterminer quelles initiatives de collaboration et de rapprochement avec les collectivités des Premières Nations pourraient être mises en œuvre.

En résumé, nous formulons les recommandations suivantes en vue de l'élaboration du plan d'éducation de 10 ans pour le système acadien et francophone :

- Le plan d'éducation de 10 ans doit faire en sorte que les politiques, les lignes directrices et les décisions prises par le gouvernement, les districts scolaires et les écoles reflètent la compréhension de la culture des Premières Nations et des caractéristiques distinctes des collectivités des Premières Nations du Nouveau-Brunswick et encouragent l'acquisition d'une compréhension commune des Premières Nations par tous les Néo-Brunswickois. Cela pourra s'accomplir par la création d'une prise de responsabilité et d'un leadership partagés entre les Premières Nations et le gouvernement afin de promouvoir, d'approfondir et d'honorer la richesse et la diversité de la culture et de l'histoire des Premières Nations. Le plan doit aussi faire en sorte que les « appels à l'action » de la Commission de vérité et réconciliation s'appliquent aux décisions qui touchent les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, en particulier :
 - 62.i. rendre obligatoire, pour les élèves de la maternelle à la douzième année, l'établissement d'un programme d'études adapté à l'âge des élèves portant sur les pensionnats, les traités de même que les

contributions passées et contemporaines des peuples autochtones à l'histoire du Canada;

- 63.ii. la mise en commun des renseignements et des pratiques exemplaires en ce qui a trait aux programmes d'enseignement liés aux pensionnats et à l'histoire des Autochtones;
- 63.iii. le renforcement des capacités des élèves quant à la compréhension interculturelle, à l'empathie et au respect mutuel.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit veiller à ce que les besoins de chaque élève des Premières Nations dans les écoles publiques soient identifiés de façon opportune et que le soutien, les ressources et les interventions ciblées soient mis à leur disposition dans le but de combler l'écart de résultats qui existe entre les élèves des Premières Nations et les autres élèves de la province.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit créer des attentes pour la pratique enseignante qui témoignent de la compréhension des besoins des élèves des Premières Nations. Notamment, il faut veiller à ce que « l'appel à l'action 63.iv » de la Commission de vérité et réconciliation soit mis en œuvre dans le cadre de la formation initiale au niveau universitaire, ainsi que dans le cadre du perfectionnement professionnel continu pour les enseignants certifiés et les aides-enseignants.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit favoriser le développement du leadership des Premières Nations dans l'enseignement et l'apprentissage.

Chapitre 6 : Apprentissage – Mettre la priorité sur les connaissances à acquérir et les tâches à accomplir

À la base, les écoles et les centres d'apprentissage précoce doivent être en mesure de transmettre aux élèves acadiens et francophones les compétences dont ils auront besoin pour réussir et s'épanouir tout au long de leur vie. Notre système d'éducation doit non seulement engager et responsabiliser les élèves dans leur apprentissage, mais il doit aussi rehausser et définir clairement les attentes d'apprentissage. Ces attentes doivent être bien comprises tant par les élèves que les enseignants et le personnel scolaire que les parents et tuteurs. Outre les compétences de base en écriture, en lecture et en mathématiques, les élèves doivent acquérir des compétences de haut niveau comme la pensée critique, la résolution de problème, la communication, la collaboration, la citoyenneté et l'esprit entrepreneurial. De surcroît, notre système doit être en mesure de les stimuler et de les mettre au défi grâce à des pratiques d'enseignement novatrices et des expériences d'apprentissage pertinentes et appliquées. Cela suppose une certaine souplesse qui fera en sorte que les districts et les écoles puissent fournir un enseignement des compétences qui répondent aux besoins des communautés. Pour s'ajuster aux exigences du monde contemporain en matière de compétences et d'attentes, le système d'éducation devra bien définir les compétences à développer chez les élèves à tous les niveaux scolaires, en particulier à leur sortie du secondaire. Ce virage devra être accompagné de la mise en place de mesures pour appuyer les enseignants et les directions d'école.

En résumé, nous formulons les recommandations suivantes en vue de l'élaboration du plan

d'éducation de 10 ans pour le système acadien et francophone :

- Le plan d'éducation de 10 ans doit, dans l'immediat, mettre à jour les attentes en matière d'aptitudes et de compétences nécessaires à l'engagement des apprenants du Nouveau-Brunswick et à leur responsabilisation quant à leur apprentissage, et prévoir des leçons quotidiennes rigoureuses et pertinentes leur permettant d'atteindre les résultats visés. Le plan doit également inclure des mesures pour appuyer les enseignants et leur donner les moyens de répondre de manière efficace aux besoins des élèves.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit prévoir la révision de tout programme d'études désuet en tirant parti de l'expertise des districts scolaires et des écoles, et ce afin d'offrir un programme d'études durable, viable, cohérent et actualisé.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit fournir immédiatement des mesures de soutien ciblées et les ressources en vue de développer, dès la naissance, de solides compétences en littératie pour toute la population néobrunswickoise. Les stratégies devront viser en particulier l'offre de mesures d'appui spécialisées pour les élèves et la formation continue pour les enseignants.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit accorder une priorité au développement des compétences et des aptitudes associées aux domaines des STIM pour tous les élèves du Nouveau-Brunswick. Plus particulièrement, il faut favoriser le développement de la pensée critique, de la résolution de problèmes, de l'innovation, de l'apprentissage par le questionnement et du raisonnement supérieur et

accompagner les enseignants dans l'application et l'évaluation de pratiques innovantes en ce sens.

Chapitre 7 : Apprentissage – Culture scolaire, leadership et enseignant

La qualité de l'apprentissage des élèves est étroitement liée au niveau de qualité offert par les enseignants et les dirigeants scolaires, mais aussi à celui offert par les écoles et des districts. Mise à part la famille, l'école entretient le lien le plus étroit avec l'apprenant. Toutes les écoles du Nouveau-Brunswick, quel que soit leur emplacement, doivent développer et faire la promotion d'une culture d'apprentissage centrée sur la réussite de l'élève. Pour permettre au plan d'éducation de produire les effets à la hauteur des besoins des apprenants, les dirigeants d'école et l'ensemble du personnel enseignant et scolaire doivent comprendre l'incidence de leurs propres croyances, attitudes et actions sur la réussite des élèves. De plus, les districts scolaires et les conseils d'éducation de districts jouent un rôle essentiel dans la mesure où les décisions et les mesures adoptées à l'échelle du district ont des répercussions directes sur la culture scolaire. Concrètement, les écoles et les districts scolaires du Nouveau-Brunswick doivent être en mesure de créer les conditions nécessaires pour optimiser les apprentissages et les collaborations. Le plan provincial d'éducation doit donc multiplier les occasions et l'accès à diverses ressources en vue d'appuyer la formation de leaders dynamiques, d'enseignants compétents et d'équipes de soutien efficaces pour répondre aux besoins de plus en plus complexes des élèves.

En résumé, nous formulons les recommandations suivantes en vue de l'élaboration du plan

d'éducation de 10 ans pour le système acadien et francophone :

- Le plan d'éducation de 10 ans doit contribuer à créer des cultures d'apprentissage très efficaces dans toutes les écoles du Nouveau-Brunswick. Il est impératif que les plans, les décisions, les mesures et les politiques à l'échelle de la province et des districts s'harmonisent avec le plan d'éducation. En se basant sur des données probantes, il faut appuyer les collaborations au sein de la province, des districts et des écoles pour identifier des pistes prometteuses pour mieux soutenir nos apprenants. De surcroît, il faut permettre aux districts et aux écoles une certaine souplesse en ce qui concerne l'utilisation de fonds et l'affectation des ressources pour répondre aux besoins des élèves. Le plan d'éducation doit également mettre en place des mécanismes de reddition de comptes dans les districts et les écoles pour veiller à ce que les décisions contribuent de manière mesurable à l'apprentissage des élèves. Enfin, il est recommandé de créer un plan de surveillance pour faire le suivi des décisions et des mesures gouvernementales qui sont en lien avec le plan décennal.
- Le plan d'éducation de 10 ans doit articuler très clairement que le leadership scolaire est une priorité. Il doit définir les aptitudes, les compétences et les attentes vis-à-vis un dirigeant scolaire. Le plan doit multiplier les possibilités de formation professionnelle et faciliter les occasions de réseautage pour les dirigeants scolaires afin qu'ils puissent développer les aptitudes, les compétences et le savoir-faire dont ils ont besoin pour diriger efficacement leur école, prendre des

décisions basées sur des données probantes et répondre aux besoins des élèves. Cela englobe, sans toutefois s'y limiter, la création d'une organisation professionnelle autorégulée, des occasions de mentorat et d'encadrement.

- Le plan d'éducation de 10 ans doit faire en sorte que les éducateurs du Nouveau-Brunswick sont hautement qualifiés, valorisés comme des professionnels à part entière et qu'ils fournissent à nos apprenants des expériences d'apprentissage efficaces qui mènent à la maîtrise des compétences inscrites au profil de sortie de l'élève. La formation professionnelle tout au long de l'année scolaire est fondamentale, et le temps alloué pour ces activités doit être structuré de manière plus efficace et selon un format plus collaboratif. De plus, il faut développer des attentes uniformes quant aux éducateurs et que celles-ci se reflètent dans les pratiques d'embauche, les observations, les rétroactions et les évaluations. Enfin, il faut renforcer les pratiques de communications internes et externes en vue de véhiculer un message positif concernant le rôle fondamental que jouent nos enseignants.

Prochaines étapes

Nous encourageons le gouvernement du Nouveau-Brunswick et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance à tenir compte de ces recommandations dans le cadre de l'élaboration du plan qui orientera notre système d'éducation acadien et francophone pour les dix prochaines années. L'exercice qui se conclut avec le dépôt de ce rapport n'est que le début d'un long chemin à parcourir ensemble. Le succès de la mise en œuvre du plan d'éducation qui sera élaboré à la suite de notre processus d'engagement reposera sur l'appui et la collaboration de tous les partenaires du système. La réussite éducative de la jeunesse acadienne et francophone dépendra dans une très large mesure de notre engagement collectif et de nos actions concertées. Enfin, l'amélioration continue du plan provincial d'éducation passera par une planification réfléchie au sujet des dix prochaines années qui pourra s'adapter aux besoins changeants de la communauté éducative et des élèves.